

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****10^e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2021-2026**Jeudi 24 novembre 2022, 20h00**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. le Président Thierry HENRY**

Sont présents : 43 Conseillères et Conseillers (2 assermentations).

Excusés : DA CONCEIÇÃO Matias Ricardo
DE CESARE Giovanni
JAUNIN Camille
MEYLAN Pascal
NICOLET Alexandre
PISANI Henri
PISANI Jean-Claude
PISANI Lionel
RACCIATTI Gabriel
TRINCA COLONEL ChristianHuissier : CORNU Jean-Marie
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela**M. le Président Thierry HENRY** ouvre la 10^e séance de la législature.

Il salue M. le Député Laurent BALSINGER, Mme la Syndique Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Patrick OPPLIGER et Luigi MANCINI. M. Blaise JAUNIN est excusé.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 9 novembre 2022.

1. Appel

43 Conseillères et Conseillers sont présents sur 53 à l'appel. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Assermentation de M. Juan Carballo (PLR) et de M. Nathan Vannay (EIR)
7. Préavis municipal N° 20/2022 « Demande de crédit pour la mise à jour des archives communales »

8. Préavis municipal N° 21/2022 « Crédit d'étude pour la réfection du chemin de la Covatannaz. Assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. Réaménagement de l'espace routier »
9. Election complémentaire à la commission de gestion
10. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Carole Henry sur l'éclairage des devantures
11. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
13. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Personne n'en demande la lecture.

M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI demande une modification de son intervention au point 11 page 117 : « M. Bünzli propose de voter et que, suivant le résultat du vote, la Municipalité propose une modification de l'article 81. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

M. le Président donne les informations suivantes :

- Le Bureau a fait un contrôle des présences des Conseillers et a signalé aux présidents de groupe les personnes qui ont été souvent absentes. Suite à cette démarche, M. Laurent Straessle a présenté sa démission, motivée par un manque de temps. M. le Président félicite cette décision de laisser la place à quelqu'un de plus disponible.
- M. le Président a reçu une lettre de M. le Municipal Luigi Mancini annonçant la création du nouveau parti « 1032 Notre village » le 11 octobre 2022. Ce parti villageois est constitué de 8 membres, dont 4 conseillers communaux et un municipal.
- Election complémentaire à la Municipalité le 27 novembre 2022. Les résultats seront affichés au pilier public.
- Une minute de silence en mémoire de M. Alain Gaille décédé le 1^{er} octobre 2022.
- Prochains Conseils : 1^{er} décembre et 15 décembre 2022 (ce dernier suivi d'un apéro dînatoire).

5. Communications de la Municipalité

Communications de Madame Claudia Perrin, Syndique

Bancomat au centre du village

Il y a quelques mois de cela, la Municipalité a été interpellée par la BCV qui a constaté une forte diminution du chiffre d'affaires du bancomat situé au centre du village. Dite BCV demandait à la Commune de participer financièrement, à hauteur d'environ CHF 10'000,00 par an pour maintenir ce bancomat ; la Municipalité ayant refusé ce montant jugé exorbitant, la banque a indiqué étudier l'évolution avant de prendre une décision finale dans les prochains mois. Il est ainsi possible que ce bancomat disparaisse, peut-être même avant la fin de l'année ; la Municipalité le regrette, mais refuse de prendre en charge les déficits de cet appareil.

Changements au sein du personnel communal

- Mme Sandra Ghiggia Demelais a démissionné de son poste de directrice du service de l'enfance au 31 juillet 2022 ; elle est remplacée, jusqu'à la fin de l'année, par Mme Julia Borgeaud le temps de redéfinir le cahier des charges lié à ce poste.
- Devant l'afflux d'inscriptions au réfectoire Romidi, Mme Manuela Dubach a été engagée comme deuxième personne d'accompagnement.
- Mme Maria Mazza a démissionné de son poste d'éducatrice au service de l'enfance au 31 octobre 2022; les recherches sont en cours pour repourvoir ce poste laissé vacant.
- Mme Berna Kolukisaoglu a obtenu son CFC d'assistante socio-éducative, tout comme M. Lorenzo Gagliardi, qui a réussi son CFC de commerce.
- Malheureusement, M. Kilian Favre, également apprenti de commerce, a quant à lui échoué au terme de sa première année; au vu de cet échec, la Municipalité a pris la difficile décision de se séparer de M. Favre.
- Mme Geneviève Bourquin a été engagée en qualité de stagiaire au greffe municipal jusqu'à la fin de l'année 2022. Son arrivée permet de soulager le service qui rencontre des difficultés à absorber la charge de travail croissante.

Communications de Monsieur Denis Favre, Municipal

Changement de garde-forestier : Suite au départ à la retraite de M. Laurent Robert, le triage de la Venoge, dont fait partie notre commune, a engagé M. Gregory Gabriel au 1er août 2022. Passage au plan comptable MCH2 : Après des années d'attente, le canton a finalement lancé le projet de migration de la comptabilité des communes sur le nouveau plan comptable unifié MCH2, déjà utilisé par tous les cantons et un grand nombre de communes dans le pays. Romanel-sur-Lausanne a été choisie parmi les communes pilotes de ce projet ; à ce titre, le budget 2024 sera réalisé sur ce nouveau plan comptable.

Communications de Monsieur Blaise Jaunin, Municipal

Infestation de plantes invasives sur plusieurs friches de la commune : Lors de ses tournées de contrôle, le service des Travaux a constaté que plusieurs parcelles en friche faisaient l'objet d'une infestation de plantes invasives, dont certaines placées sur la liste noire du canton. Les propriétaires ont été prévenus et un délai leur a été donné pour procéder à l'élimination de ces plantes avant propagation.

Communications de Monsieur Patrick Oppliger, Municipal

Problèmes de chaudière au complexe de Prazqueron

Depuis plusieurs mois, nous connaissons de gros problèmes avec les deux chaudières du complexe de Prazqueron qui ont requis des travaux urgents. Ces travaux sont en cours et les factures vont être compilées afin de déterminer, avec l'aide de votre commission des Finances, si un préavis doit être préparé ou si ces dépenses peuvent simplement être répertoriées dans les comptes 2022 avec une explication détaillée.

Coûts des transports publics

Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait été demandé des précisions sur les coûts des transports publics ; annexé à la présente et à titre informatif, nous vous présentons un extrait du budget prévisionnel des TP cantonaux transmis aux communes par la DGMR sous la forme du courrier reçu ainsi que du tableau récapitulatif pour notre bassin de desserte (voir annexe).

Giratoire provisoire du Lussex

Sur la demande du Conseil communal, la Municipalité a mis à l'enquête publique un projet de giratoire provisoire au carrefour du Lussex en attendant la création du futur passage sous-voie. Malheureusement, le LEB et l'Office fédéral des transports ont fait opposition au projet proposé; des séances de négociation ont été conduites qui ont débouché sur les modifications que vous avez probablement pu constater, dont en particulier l'interdiction de tourner sur le chemin de la Roche en venant depuis Lausanne. Ces changements ne sont en aucun cas le fait de votre Municipalité, mais ont bien été exigés par le LEB et l'OFT. Malgré ces changements, le LEB et l'OFT n'ont pas retiré leurs oppositions et la DGMR a donné l'ordre à la Municipalité de démonter, d'ici au 29 septembre 2022, le giratoire le temps qu'une solution satisfaisante pour les différentes parties puisse être trouvée. Contrainte et sur conseil de son avocat, la Municipalité va s'exécuter dans les tout prochains jours en attendant la fin de l'enquête publique et la décision finale. Nous ne manquerons bien entendu pas de vous informer des suites de cette affaire.

M. le Président rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

6. Assermentation de MM. Juan CARBALLO et Nathan VANNAY

M. le Président Thierry HENRY lit le serment et les nouveaux Conseillers disent « Je le promets ». Ils rejoignent l'assemblée qui est composée de 45 personnes.

7. Préavis municipal N° 20/2022 « Demande de crédit pour la mise à jour des archives communales »

M. le Conseiller Maxime SABY lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ lit le rapport de la COFIN qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

M. le Conseiller Romain BIRBAUM est intrigué par le montant dédié à l'interfaçage avec les autres systèmes (page 9 Logiciels : rubrique 5 : CHF 19'500.-) et la mise à jour ELO09->ELO21 (rubrique 2 CHF 9'074.-). Ces dépenses sont-elles vraiment nécessaires ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'actuellement il n'y a pas d'interfaçage avec ABACUS programme comptable et contrôle des habitants. Il est nécessaire de faire des mises à jour pour que les programmes puissent se parler. Il y aura des phases test avant de passer en production. Les interfaçages sont nécessaires pour mettre en place un système pérenne.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM voudrait savoir quelles prestations sont incluses dans les CHF 13'000.- par année en plus des CHF 19'500.-.

M. le Municipal Denis FAVRE explique qu'il s'agit de licences annuelles et des mises à jour complexes.

M. le Conseiller François MORIER suggère de demander directement ELO23, sans passer par le ELO21.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que ELO09 c'est la version actuelle jamais mise à jour. Si ELO23 existe, la Municipalité n'hésitera pas à la choisir.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN rappelle que la COFIN rendait attentif deux années en arrière sur le coût énorme des licences et de l'entretien informatique. Pourquoi aujourd'hui on continue à charger le bateau ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que la Municipalité partage l'inquiétude de M. Progin. En même temps, la tendance est à une dématérialisation des documents et cela ne peut pas se faire sans logiciels, implémentés par des sociétés.

M. le Président relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 20/2022 adopté en séance de Municipalité du 17 octobre 2022
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
décide
- d'accepter le préavis 20/2022 tel que présenté
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.00 pour financer la mise à niveau des archives communales se divisant comme suit :
 - CHF 40'000.00 pour la définition et l'organisation stratégique des archives,
 - CHF 90'000.00 pour la mise à jour et l'intégration du système de GED,
 - CHF 80'000.00 pour l'archivage et la numérisation des archives,
 - CHF 35'000.00 pour la création d'un nouveau local d'archives.
- d'autoriser le financement de la dépense totale par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de dix ans.

Vote

Votants 44

Pour : 36.

Contre : 3

Abstention : 4

Le préavis est accepté.

Mme la Syndique Claudia PERRIN remercie pour l'acceptation du préavis.

8. Préavis municipal N° 21/2022 « Crédit d'étude pour la réfection du chemin de la Covatannaz. Assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. Réaménagement de l'espace routier »

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le rapport de la COFIN, rédigé par M. Philippe NOËL, qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN lit le rapport de la CUR qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

Mme Nadia PISANI BEN NSIR demande pourquoi Transitec est à nouveau mandaté, alors qu'il était déjà censé produire un plan de mobilité global dans la commune.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond qu'il s'agit d'une autre demande, en l'occurrence une analyse pour déterminer s'il fallait mettre des chicanes. L'étude évoquée par Mme Pisani sera présentée prochainement au Conseil.

M. le Conseiller François MORIER rappelle que le rapport de Transitec était une exigence du Canton dans l'éventualité de la création de zones 30 dans la commune. Il trouve anormal de devoir faire une étude de circulation pour chacune des rues. Il se dit très surpris du montant de CHF 120'000.- pour des études. Ne pourrait-on pas être un peu plus rationnel, s'agissant de l'argent des contribuables ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER précise que l'étude sera présentée en primeur à la commission d'urbanisme et que c'est le Canton qui doit valider les zones 30, sur la base de

comptages faits avant, pendant et une année après la fin des travaux. Pour expliquer les CHF 120'000.-, il rappelle que les travaux impliqueront tous les éléments et non pas uniquement le revêtement bitumineux.

M. le Municipal Denis FAVRE apporte un complément pour le poste 300 Etudes préalables : c'est une étude qui avait été menée 7-8 ans en arrière par lui-même, dans le but de réaliser un aménagement plus sophistiqué au chemin de la Covatannaz. Néanmoins, au fil du temps la priorité a été accordée au bon fonctionnement (canalisations etc). Le préavis reprend les pré-études. CHF 17'000.- ont déjà été dépensés par le crédit d'étude général.

M. le Président relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

* vu le préavis municipal N°21/2022 adopté en séance de Municipalité du 17 octobre 2022 ; *

ouï le rapport de la commission technique ;

* ouï le rapport de la commission des finances ;

* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

* d'accepter le préavis 21/2022 tel que présenté ;

* d'accorder un crédit de CHF 218'200.00 TTC pour l'étude de la réfection du chemin de la Covatannaz, comprenant l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et l'aménagement de l'espace routier ;

* d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;

* d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de dix ans.

Vote

Votants 44

Pour 42

Contre 0

Abstentions 2.

Le préavis est accepté à une très large majorité.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER remercie pour l'acceptation du préavis et promet de présenter prochainement l'analyse faite par Transitec.

9. Election complémentaire à la commission de gestion

Aucun candidat. Reportée au Conseil du 1^{er} décembre 2022.

10. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Carole Henry sur l'éclairage des devantures

Pas de commentaire sur la réponse de la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu la réponse municipale adopté en séance du 17 septembre 2022

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- de dire qu'il est ainsi répondu à l'interpellation déposée par Madame la Conseillère communale Carole Henry concernant l'éclairage des devantures des commerces et entreprises la nuit.

Vote

Abstention 1.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité.

11. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Aucun.

12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Carole HENRY informe de la tenue de l'Assemblée générale de l'AGENOL le 23 novembre 2022, qui a adopté le budget 2023 et a discuté sur la réorganisation des assemblées générales, notamment en raison de la difficulté d'atteindre le quorum. Néanmoins, deux assemblées par an seront nécessaires, pour les comptes au printemps et pour le budget en automne. Une augmentation est notée par rapport au prix par habitant (dorénavant CHF 7.82 à la place de CHF 6.12). Cette augmentation est due, entre autres, à la mise place d'un projet pédagogique pour la gestion des accueillantes en milieu familial, et au fait que la gestion qui était faite gratuitement par la Commune de Prilly sera dorénavant facturée à l'AJENOL. Mme Henry met à disposition l'entier du budget si quelqu'un veut le consulter.

M. le Conseiller François MORIER demande à Mme Henry de préciser si le prix par habitant est par jour, par mois, par année...

Mme la Conseillère Carole HENRY répond que c'est par année.

M. le Conseiller Jérôme THUILLARD annonce qu'il se rendra le 30 novembre à la PICSAJ (Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse). Il en fera un retour lors du prochain Conseil. Il fait part également d'un communiqué de presse annonçant que le Conseil d'Etat renforce les aides aux activités de la jeunesse et élargit le champ des bénéficiaires.

13. Propositions individuelles, divers, simples questions, vœux

M. le Président Thierry HENRY relaie une information sur une tentative de vol de moto au chemin des Biolles. La réaction d'un citoyen et la rapidité de l'intervention de la Police a permis la récupération de deux motos volées.

Deuxièmement, il informe que des parents ont signalé qu'il n'y avait pas assez de passages piétons pour les enfants du haut du village qui vont à l'école.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET explique qu'elle-même a signé la lettre envoyée à la Municipalité, notamment suite à l'accident d'un enfant renversé par une voiture sur le chemin de l'école au mois d'octobre. Le haut du village n'est pas assez sécurisé, si on tient compte des nombreuses nouvelles constructions au chemin des Biolles et au chemin des Terreaux. En plus, les feux rouges ne sont pas toujours visibles au centre du village. Elle suggère de repenser les passages piétons dans le cadre du plan d'aménagement des routes.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que l'accident de la jeune fille renversée par une voiture est de la responsabilité du chantier qui n'a pas fait la sécurité nécessaire. La Municipalité fera installer des triangles clignotants annonçant les passages pour enfants. Il évoque également la difficulté à gérer le flux des parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture et annonce qu'il y aura des sanctions. Pour finir, il précise que la démarche pour créer des passages piétons est extrêmement lourde, sinon il aurait sécurisé tout le haut du village.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER donne des explications sur l'aménagement des zones 30 : elles excluent les passages piétons et sont considérées comme zones des rencontres, avec priorité de droite. L'expérience sera tentée au chemin de la Covatannaz, et ensuite elle sera reprise à d'autres endroits.

Mme la Conseillère Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOUR attire l'attention sur les trottoirs qui sont trop serrés et suggère de refaire des trottoirs plus larges au chemin de la Covatannaz.

M. le Conseiller Pascal CUGNONI est d'avis que la Municipalité devrait faire plutôt de la prévention que de la répression. Il donne l'exemple d'une commune voisine qui installe partout des zones 30. Plutôt que de dépenser plusieurs fois des montants de CHF 10'000.- pour Transitec, se poser la question d'un travail à fond et installer des zones 30 dans toute la commune.

Deuxièmement, il signale plusieurs voitures garées sur le trottoir au chemin de Sous-Mont.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que ces voitures ont été amendées plusieurs fois mais que les propriétaires paient leurs amendes. Il plaide pour l'augmentation du poste d'assistant de sécurité publique.

M. le Conseiller Pascal CUGNONI rappelle que l'ASP est à 10% dans une autre commune. Par ailleurs il voudrait avoir une réponse circonstanciée à sa proposition de zone 30 dans tout le village.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER signale que les zones 30 ne font pas l'unanimité. Deuxièmement, il espère que le crédit pour le Barreau de la Sauge sera prochainement accepté. La proposition sera transmise au Bureau technique et étudiée. Plusieurs solutions sont déjà à l'étude.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ revient avec des détails sur l'accident évoqué plus haut et précise que la maman de la fillette accidentée avait entrepris de nombreuses démarches auprès de la Municipalité, du Bureau technique et de l'ASP pour signaler qu'il était impossible d'utiliser le trottoir au chemin des Terreaux. On peut imaginer sa rage quand sa fille a été victime d'un accident, alors qu'elle avait essayé en vain d'alerter les autorités.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ trouve qu'il est grave ce qui se passe : faut-il attendre qu'il y ait une mort pour que la Municipalité réagisse ?

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN relate la situation d'un chantier au chemin de Sous-Mont, où les voitures de chantier sont garées sur la route, les voitures qui croisent doivent passer sur le trottoir et les piétons font comme ils peuvent.

M. le Municipal Luigi MANCINI demande à M. Cornu (ASP) de faire des contrôles de chantier. La Municipalité fera également le nécessaire pour sécuriser les déplacements des enfants.

M. le Conseiller Christian BOVEY remercie la Municipalité pour les économies d'électricité prévues à la Maison de commune et se demande si c'est possible de diminuer également l'intensité de l'éclairage public, de même que l'éclairage à Prazqueron.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'il faut garder un minimum d'éclairage pour des question de sécurité. Un abaissement supplémentaire de 10% sera réalisé prochainement. Par ailleurs, le Conseil d'état a décidé l'arrêt des éclairages de Noël à 23h. Romanel demandera une dérogation, car son éclairage ne peut pas être éteint avant 24h, en raison de la rupture de stock d'interrupteurs adaptés. 41 timers ont été achetés pour un montant de CHF 5'870.- pour une économie d'énergie de CHF 125.-. C'est cela l'économie dont on parle ? Il revient sur la question de M. Birbaum sur l'éligibilité de la commune par rapport aux 100'000kw/h. Oui, Romanel est éligible : si on dépasse les 100'000kw/h, la commune pourrait demander une offre sur le marché public. Mais il est conseillé de ne pas le faire. Il propose que les Conseillers cherchent d'autres informations sur les sites des distributeurs.

M. le Conseiller François STUDER rappelle que si la CUR n'a pas donné un avis favorable sur le Barreau de la Sauge, c'était pour aider la commune à faire des économies. Deuxièmement, il voudrait avoir des explications sur la zone de dépose qui sera aménagée à Prazqueron. Et pour finir, il réagit aux propos de M. LOB sur la tenue du bar par l'EIR lors du « Road movie » : il y a longtemps que les verres de boisson n'étaient pas proposés à CHF 1.50.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que, pour la zone de dépose, elle est liée au réaménagement du parking de la Maison de commune qui sera soumis à l'approbation du Conseil dans la prochaine séance.

M. le Conseiller Luis BORDA déplore la programmation trop rapprochée des séances de Conseil communal, qui ne permet pas une préparation optimale au sein des groupes politiques. Il émet le vœu de ne plus prévoir des dates à moins de deux semaines d'intervalle.

M. le Président Thierry HENRY répond que les séances sont prévues d'entente avec la Municipalité, en fonction des préavis qui sont prêts. Par ailleurs, le Bureau évite de programmer trop de préavis dans une même séance. Une révision du Règlement du Conseil est en discussion dans les groupes, notamment pour rallonger le temps de travail des commissions. Il reste un équilibre à trouver entre toutes ces contraintes.

M. le Conseiller Luis BORDA est interpellé par le paragraphe sur l'avenir des constructions scolaires dans les communications de la Municipalité. La Municipalité a confié un mandat d'étude à une entreprise spécialisée pour évaluer les différentes possibilités d'implantation d'un bâtiment à Romanel. Quelle en est la justification ?

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que la Municipalité veut vérifier toutes les possibilités, pour présenter au Conseil un DP clairement établi. Le résultat devrait arriver ces prochains jours.

M. le Président Thierry HENRY évoque l'article 72 du RCC qui parle de la discussion et qui stipule que le rapporteur peut être dispensé de la lecture de son rapport, si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins 5 jours à l'avance. Il doit donner lecture des conclusions de son rapport. Il demande si en 2023 le Conseil ne voudrait pas changer sa pratique en la matière. Plus de débat et moins de lecture.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ répond que les chefs de groupe sont en train de discuter de ce sujet dans leurs groupes respectifs. A titre personnel, il préfère qu'il n'y ait pas trop de préavis par Conseil, pour qu'il puisse poser toutes ses questions. Deuxièmement, il souhaite des informations sur la manière dont a été décidée l'implantation d'un casino à Romanel. Une analyse a-t-elle été faite sur les impacts sociaux, financiers, trafic, l'addiction, la répartition régionale du public ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER explique que le 15 juillet 2022 la Municipalité (Mme la Syndique, M. Favre et M. Oppliger) a été contactée par le gérant du bâtiment censé abriter le futur éventuel casino si la licence était accordée. La Municipalité a donné un avis favorable, en pensant aux retombées financières dont bénéficierait la commune. Plusieurs entrevues ont eu lieu en septembre et octobre, à cette dernière date le dossier étant prêt à être déposé à Berne à la Commission fédérale des maisons de jeu. Une des priorités de la Municipalité a été la communication au Conseil, c'est pourquoi l'information a été transmise aux Conseillers quelques heures avant le communiqué de presse. Mme la Syndique et M. Oppliger ont été interviewés sur l'aménagement du territoire, sur la mobilité, sur les aspects sociaux. Les sociétés locales pourront profiter de cette opportunité : par exemple la Source enchantée pourra peut-être se produire dans une vraie salle de spectacle. Il y aura peut-être une ligne de bus depuis la Blécherette jusqu'à la Migros, qui traversera le village. Quant aux addictions, les gérants de casino ont des spécialistes qui orientent les personnes en difficultés vers des aides adaptées. La société sera implantée à Romanel.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ se dit très satisfait par la réponse et suggère à la Municipalité de donner ces informations dans les communications.

M. le Conseiller Philippe NOËL trouve que le casino est une activité malsaine. Il a pris contact avec Addiction Suisse et a découvert qu'il y a 200'000 personnes en situation d'addiction aux drogues. Lausanne a refusé d'implanter un casino sur sa commune. Un débat ouvert à l'ensemble de la population sera absolument nécessaire.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER précise que la Municipalité aussi est inquiète par rapport à l'addiction. Il réfute l'information sur le refus de Lausanne d'implanter un casino, en invoquant la déclaration de M. Junod qui était ouvert à étudier toutes les propositions. Officiellement trois concessions ont été déposées : à Prilly, à Romanel et à Lausanne.

M. le Président Thierry HENRY informe de quelle manière l'information a été transmise aux Conseillers.

M. le Conseiller François STUDER demande à M. Mancini si la diminution de 10% de l'éclairage public n'est pas de la poudre aux yeux s'agissant d'éclairage à LED.

M. le Municipal Luigi MANCINI avoue que M. Studer a parfaitement raison, mais au moins la commune aura fait quelque chose. Dans toute économie, il y a des frais derrière. Pour rappel, la commune a déjà économisé 77% par rapport à l'éclairage précédent.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ demande des informations sur l'avancement du projet de construction du collège. Et qu'en est-il de l'affirmation du Syndic de Prilly qu'en cas de problème Prilly irait de l'avant sans consulter Romanel ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'une réunion aura lieu le 30 novembre avec les Municipaux en charge des écoles pour parler de la planification scolaire et du rôle de chaque Bureau technique par rapport aux projets dans les 3 communes. L'étude dont parlait Mme la Syndique permettra également d'avoir des réponses pour rassurer par exemple le groupe de personnes des Esserpys, inquiètes à cause des problèmes de trafic lié à un éventuel collège aux Esserpys. Il faut penser également au préscolaire et au parascolaire.

M. le Président Thierry HENRY remercie M. Mancini pour la visite des modules à Prazqueron.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Thierry HENRY** annonce que la 10e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 1 décembre 2022 à 20h.

Séance levée à 22h23

Président

Secrétaire

Thierry HENRY

Manuela KAUFMANN